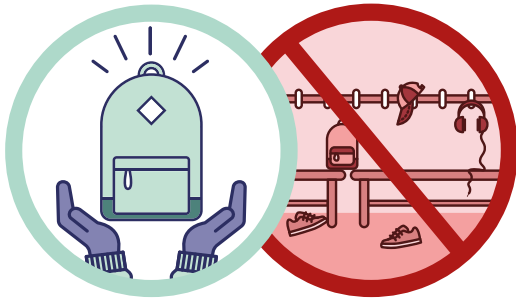
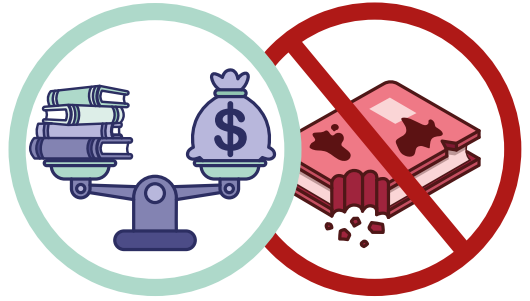


Matériel scolaire

- Les élèves sont responsables du matériel mis à leur disposition.
- En cas de dégâts ou de perte, les frais seront à la charge de leurs représentants légaux.
- Les livres transmissibles doivent être doublés.



Affaires personnelles - dégâts et vols

- Les élèves veillent à ne pas laisser des objets de valeur dans les vestiaires, les couloirs ou les salles de classe.
- L'école décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégâts sur les affaires personnelles des élèves.
- Les affaires personnelles, livres et cahiers qui traînent dans les salles ou dans les couloirs seront débarrassés.

Intercours-couloirs

- Durant les intercourrs, les élèves restent en classe. Les intercourrs servent uniquement aux changements de salles ou de bâtiments.
- S'ils changent de salle ou de bâtiment, les élèves se déplacent dans le calme.
- Si la salle est fermée, ils attendent leur enseignant dans le calme, assis sur les bancs.

